

**Assemblée générale**

Distr. générale  
30 décembre 2021  
Français  
Original : espagnol

**Soixante-seizième session**

Point 46 de l'ordre du jour

**Question des Îles Falkland (Malvinas)****Lettre datée du 30 décembre 2021, adressée au Secrétaire général  
par la Représentante permanente de l'Argentine  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte du communiqué officiel du Ministère des affaires étrangères et du culte de la République argentine publié à l'occasion du 189<sup>e</sup> anniversaire de l'usurpation des Îles Malvinas par les Britanniques, événement commémoré chaque année le 3 janvier (voir annexe).

Je vous serais obligée de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 46 de l'ordre du jour relatif à la question des Îles Malvinas.

L'Ambassadrice,  
Représentante permanente  
(*Signé*) Maria del Carmen **Squeff**



**Annexe à la lettre datée du 30 décembre 2021 adressée  
au Secrétaire général par la Représentante permanente  
de l'Argentine auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : anglais, espagnol et français]

**189 ans d'occupation illégale des Îles Malvinas**

Aujourd'hui marque les 189 ans de l'occupation illégitime des Îles Malvinas. Le 3 janvier 1833, les îles Malvinas ont été occupées illégalement par des forces britanniques, qui ont expulsé la population et les autorités argentines qui y étaient établies légitimement.

Les Îles Malvinas font partie de la zone sous la juridiction de l'Espagne depuis l'entrée en vigueur des premiers instruments internationaux qui ont délimité le « Nouveau Monde » peu après sa découverte en 1492. Dès le début et pendant la majeure partie du XVI<sup>e</sup> siècle, divers navigateurs au service de l'Espagne ont parcouru les routes maritimes le long de la côte sud-américaine, vers le sud, à la recherche du passage interocéanique. C'est à cette occasion que des membres de l'équipage de l'expédition de Magellan ont découvert les Îles Malvinas en 1520. Dès lors, ces îles sont apparues sur la cartographie européenne sous différents noms et dans les zones sous contrôle effectif des autorités espagnoles. Toute la région australe de l'Amérique, ainsi que ses côtes, ses mers et ses îles, sont incontestablement restées sous la souveraineté espagnole en vertu de divers traités signés durant cette période, tel que le Traité de Madrid de 1670, entre l'Espagne et l'Angleterre et le Traité d'Utrecht de 1713.

La succession de gouverneurs espagnols sur les Îles Malvinas, qui a atteint le nombre de 32, n'a connu aucune interruption de 1767 jusqu'à 1811, et a pris fin en raison de la Guerre d'indépendance qui venait d'être déclenchée. Durant ce conflit, les premiers gouvernements nationaux des Provinces Unies [*Provincias Unidas*] ont continué à administrer les Îles Malvinas, qu'ils considéraient comme faisant partie de leur territoire, hérité de l'Espagne en vertu de la succession d'États selon le principe *uti possidetis juris* de 1810.

En 1820, le Colonel de l'armée au service de la marine, David Jewett, a hissé pour la première fois le drapeau argentin sur les îles Malvinas et procédé ainsi à la prise de possession solennelle des Îles Malvinas au nom des Provinces Unies du Río de la Plata. Le Gouvernement argentin a également promulgué des règles et établi des structures juridiques et administratives visant à consolider le plein exercice de sa souveraineté, notamment par le développement d'activités commerciales et l'installation de nouveaux habitants, ce qui s'est mené à la création, le 10 juin 1829, du Commandement politique et militaire des Îles Malvinas et des îles adjacentes au Cap Horn.

Toutefois, le 3 janvier 1833, cet exercice effectif de la souveraineté a été interrompu par un coup de force du Royaume-Uni, qui a occupé les îles de manière illégale et expulsé les autorités argentines légitimes qui y étaient établies, a installé des nationaux britanniques afin de peupler les Îles et impose depuis des mesures restrictives destinées à réduire et empêcher l'établissement du peuple argentin sur les Îles Malvinas. Ce coup de force de 1833, qui a eu lieu en temps de paix et sans aucune communication ni déclaration préalable de la part d'un gouvernement ami de la République argentine, a immédiatement été rejeté et contesté et tous les gouvernements argentins ont depuis lors réaffirmé de manière permanente leurs droits de souveraineté légitimes et imprescriptibles sur les Îles Malvinas, les Îles de Géorgie du Sud et Sandwich du Sud et les espaces maritimes environnants.

L'existence du conflit de souveraineté entre la République argentine et le Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et l'Irlande du Nord a été reconnue par l'Assemblée générale dans la résolution 2065 (XX), adoptée en 1965. Ladite résolution, adoptée sans aucun vote contre, et dans le but de mettre fin au colonialisme sous toutes ses formes et manifestations, consacre l'appel de la communauté internationale à poursuivre sans retard les négociations bilatérales entre le Royaume-Uni et l'Argentine afin de trouver une solution pacifique au conflit de souveraineté en tenant compte des intérêts des habitants des Îles.

Conformément à la résolution susmentionnée, depuis 1966 et 16 ans durant, les deux pays ont mené des négociations pour trouver une solution au conflit de souveraineté. Cependant, malgré les innombrables invitations de l'Argentine et les exhortations de l'Organisation des Nations Unies, le Royaume-Uni refuse systématiquement de reprendre les négociations relatives à la souveraineté.

La communauté internationale a réitéré la nécessité de la reprise des négociations bilatérales dans les plus brefs délais, ce qui a été exprimé dans 10 résolutions de l'Assemblée générale et 39 résolutions du Comité spécial de la décolonisation et dans de nombreuses déclarations d'instances régionales et multilatérales, telles que l'Organisation des États américains, le Groupe des 77 et de la Chine, le Marché Commun du Sud (MERCOSUR), le Sommet ibéro-américain, la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC), le Système d'intégration de l'Amérique centrale, le Parlement du MERCOSUR, le Parlement centraméricain, le Forum de coopération Amérique du Sud-Afrique et le Sommet Amérique du sud-pays arabes.

Le refus du Royaume-Uni de se conformer à l'obligation de reprendre les négociations relatives à la souveraineté est aggravé par les actes unilatéraux incessants qui sont le fait du Royaume-Uni. Il s'agit notamment de l'exploration et de l'exploitation de ressources naturelles renouvelables et non renouvelables – ce que l'Argentine a toujours rejeté – ainsi que d'une présence militaire injustifiée et disproportionnée sur les Îles. Tous ces actes sont contraires à la résolution 31/49 de l'Assemblée générale et ont suscité de multiples expressions d'inquiétude et de condamnation de la part de la communauté internationale.

L'Argentine note avec inquiétude les politiques migratoires restrictives encore exercées actuellement, qui limitent la possibilité d'établir résidence, d'acquérir des terres, de trouver un emploi ou de se lancer dans des activités commerciales ou professionnelles sur les Îles Malvinas, et visent notamment les Argentins originaires du territoire continental.

Le Gouvernement argentin réaffirme une fois encore le fort engagement de tous les gouvernements démocratiques en faveur d'un règlement pacifique du différend, dans le plein respect du droit international et des intérêts des habitants des Îles.

Cette année marque le quarantième anniversaire de l'adoption, le 4 novembre 1982, de la résolution 37/9 de l'Assemblée générale. Cette résolution a été adoptée quelques mois après la fin du conflit de l'Atlantique sud, ce qui n'a pas modifié la nature du conflit de souveraineté, comme il ressort de ladite résolution. À travers cette résolution, l'Organisation des Nations Unies demande une fois encore aux gouvernements de l'Argentine et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord de reprendre les négociations afin de trouver dans les meilleurs délais une solution pacifique au conflit de souveraineté touchant à la question des Îles Malvinas, et demande au Secrétaire général d'entreprendre une nouvelle mission de bons offices sur la base de ladite résolution afin d'aider les parties.

L'Argentine réaffirme qu'elle est disposée à reprendre les négociations avec le Royaume-Uni conformément aux appels répétés de la communauté internationale,

dans le même esprit constructif que dans les années qui ont suivi l'adoption de la résolution 2065 (XX), période pendant laquelle les deux parties ont mis en marche les mécanismes de négociation établis par ladite résolution.

La République argentine réitère par ailleurs sa demande au Secrétaire général de l'ONU tendant à ce qu'il renouvelle ses efforts afin de remplir la mission de bons offices que lui a confiée l'Assemblée générale dans de nombreuses résolutions. Ce mandat a été mis en avant dans des déclarations émanant de plusieurs chefs d'État et de gouvernement de pays hispano-américains, ainsi que dans les déclarations des chefs d'État et de gouvernement de la CELAC et des communiqués conjoints des présidents des États membres du MERCOSUR et des États associés, afin de reprendre les négociations visant à trouver dans les meilleurs délais une solution pacifique au différend.

Après 189 ans d'usurpation des Îles Malvinas, le Gouvernement et le peuple argentins réaffirment une fois encore leurs droits de souveraineté légitimes et imprescriptibles sur les Îles Malvinas, les Îles de Géorgie du Sud et Sandwich du Sud et les espaces maritimes environnants. Le recouvrement du plein exercice de la souveraineté sur les Îles Malvinas, les Îles de Géorgie du Sud et Sandwich du Sud et les espaces maritimes environnants, conformément aux principes du droit international et dans le respect du mode de vie de leurs habitants, est un objectif permanent et imprescriptible du peuple argentin, qui est inscrit dans notre Constitution nationale et constitue une politique d'État.

Buenos Aires, le 3 janvier 2022